



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 23

VOTE :
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/103

OBJET : Acquisition sur la commune de WASSELONNE – AV520AH

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de WASSELONNE a sollicité l'EPF d'Alsace pour l'accompagner dans l'acquisition d'un bien situé à WASSELONNE, 33, 35, 37, 39 et 41 rue du Général de Gaulle, parcelles cadastrées section 2, n° 21 à 27 et 200 d'une surface de 16,80 ares.

Les parcelles sont classées en zone UA du PLU de WASSELONNE approuvé le 11/06/2026. Le bien est composé de :

- Un ancien atelier d'assemblage de chaussures au RDC donnant sur une cour intérieure comprenant 10 places de parking. L'atelier a été reconverti en zone de stockage au cours du temps, l'atelier s'étant déplacé en zone industrielle sur la commune ;
- Au R+1 au centre de l'îlot, un espace de bureaux rénové récemment, qui abritait la Direction de l'entreprise PETER jusqu'à début 2026 ;
- Des espaces de vente côté rue du Général de Gaulle avec 3 pas de portes, dont un seul magasin toujours en activité disposant

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 23

VOTE :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° 2026/103

OBJET : Acquisition sur la commune de WASSELONNE – AV520AH

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

d'une convention d'occupation précaire ;

- Au R+1 côté rue du Général de Gaulle, un logement de 314 m² de surface habitable.

L'ensemble du bien représente une surface totale de 1268 m². Le bien est entièrement libre hormis le magasin de vente de situé au 33 rue du Général de Gaulle.

L'acquisition de ce bien permettra à la commune de créer une pension de famille pour les personnes précaires et en situation de perte d'autonomie avec un bailleur social.

Les services des Domaines ont été saisis le 02/04/20226, ont évalué le bien à 539.000 € HT avec une marge d'appréciation de 15%, soit 619.850 € HT.

Un accord a été trouvé avec la Société Groupement Immobilier PETER, propriétaire du bien pour un montant de 445.000€ HT auquel s'ajoute une commission d'agence à charge de l'acquéreur d'un montant maximum de 35.000 € TTC.

Le Conseil Municipal de la Commune de WASSELONNE doit délibérer prochainement.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé aux membres Conseil d'administration de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de WASSELONNE, du bien situé à WASSELONNE, 33, 35, 37, 39 et 41 rue du Général de Gaulle, parcelles cadastrées section 2, n° 21 à 27 et 200 d'une surface de 16,80 ares, au prix de QUATRE CENT QUARANTE CINQ MILLE EUROS hors taxes (445.000€ HT) auquel s'ajoute une commission d'agence à charge de l'acquéreur d'un montant maximum de TRENTE CINQ MILLE EUROS (35.000 € TTC), sous réserve d'une délibération de la commune en ce sens.

DELIBERATION N° 2026/103 - AV520AH

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu le courrier de sollicitation adressé par la commune de WASSELONNE à l'EPF d'Alsace en date du 31 mars 2026 ;

Vu l'avis des domaines n°2026-67520-21968 en date du 29/06/2026 ;

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le **23 SEP. 2026**

ID : 067-507679033-20260916-2026_103-DE

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 23

VOTE :
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/103

OBJET : Acquisition sur la
commune de WASSELONNE
– AV520AH

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Le Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de WASSELONNE, du bien situé à WASSELONNE, 33, 35, 37, 39 et 41 rue du Général de Gaulle, parcelles cadastrées section 2, n° 21 à 27 et 200 d'une surface de 16,80 ares, au prix de QUATRE CENT QUARANTE CINQ MILLE EUROS hors taxes (445.000€ HT) auquel s'ajoute une commission d'agence à charge de l'acquéreur d'un montant maximum de TRENTE CINQ MILLE EUROS (35.000 € TTC), sous réserve d'une délibération de la commune en ce sens.

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 23

VOTE :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° 2026/103

OBJET : Acquisition sur la
commune de WASSELONNE
– AV520AH

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN